

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/709 7 December 2012

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : ex-République yougoslave de Macédoine

703^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date: Vendredi 7 décembre 2012 (Dublin)

Ouverture: 9 h 35 Clôture: 9 h 40

2. <u>Président</u>: Ambassadeur Z. Dabik

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION UN DE LA

DÉCISION N° 10/12 DU FCS SUR SA

CONTRIBUTION AU PROJET DE DÉCISION RELATIF AU PROCESSUS HELSINKI+40 DE

L'OSCE

Président

<u>Décision</u>: Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) a adopté la Décision n° 11/12 (FSC.DEC/11/12) sur la contribution du FCS au projet de décision relatif au processus Helsinki+40 de l'OSCE; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Proposition relative à des discussions régulières et étendues au sein du FCS sur l'avenir de la maîtrise des armements et des MDCS: Autriche (annexe), États-Unis d'Amérique, Président

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune

4. <u>Prochaine séance</u>:

Mercredi 12 décembre 2012 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/709 7 December 2012 Annex

FRENCH

Original: ENGLISH

703^e séance plénière

FSC Journal nº 709, point 2 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'AUTRICHE

Monsieur le Président,

L'Autriche prend au sérieux la Déclaration commémorative d'Astana, au paragraphe 8 de laquelle il est dit que « [1]es régimes de maîtrise des armes conventionnelles et de renforcement de la confiance et de la sécurité restent les principaux moyens d'assurer la stabilité, la prévisibilité et la transparence dans le domaine militaire et devraient être revitalisés, actualisés et modernisés ». En conséquence, nous sommes d'avis que le dialogue de sécurité du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité constitue le cadre approprié pour procéder à des discussions étendues et globales sur l'avenir de la maîtrise des armements. Il s'agirait, espérons-nous, d'un débat prospectif où les 57 États participants de l'OSCE pourraient participer sur un pied d'égalité et échanger leurs vues.

Telle est la raison pour laquelle nous avons, fin octobre, proposé un ajout au projet de décision du Président du FCS sur les questions intéressant le Forum (MC.DD/2/12) afin de prendre note du fait que – pour ce qui est de la maîtrise des armements – le mandat du FCS n'avait pas été pleinement mis à profit jusqu'ici et d'instituer un processus structuré de discussions concernant la maîtrise des armements sur la base du cadre pour la maîtrise des armements (FSC.DEC/8/96).

Toutefois, malgré tous les efforts entrepris, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur le projet du Président du FCS à cause de l'existence de divergences de vues sur la modernisation et l'actualisation du Document de Vienne 2011. Au cours du débat et des négociations, il est apparu que des discussions régulières et étendues sur l'avenir de la maîtrise des armements et des MDCS étaient nécessaires au sein du FCS pour surmonter l'impasse concernant la modernisation et l'actualisation du Document de Vienne 2011.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.DEC/11/12 7 December 2012

FRENCH

Original: ENGLISH

703^e séance plénière

FSC Journal n° 709, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 11/12 RÉVISION UN DE LA DÉCISION Nº 10/12 DU FCS RELATIVE À SA CONTRIBUTION AU PROJET DE DÉCISION SUR LE PROCESSUS HELSINKI+40 DE L'OSCE

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Décide de transmettre au Président du Conseil ministériel le texte ci-après pour incorporation dans le projet de décision relatif au processus Helsinki+40 de l'OSCE :

« Demande au Forum pour la coopération en matière de sécurité, dans les limites de son mandat, de contribuer au processus Helsinki+40. »